

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 janvier 2017

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 15 - Conseillers votants : 15

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Elisabeth FISCHER, Nathalie LAQUIT (arrivée à 21h15), Gilberte SCHAEFER, Franceline FISCHER, Malou OBERLE

Absent excusé

Absent non excusé

Le Conseil Municipal a été convoqué le 11 janvier 2017 avec comme ordre du jour :

2017-01. Procès-verbal du 12 décembre 2016 - Approbation

2017-02. Désignation : membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

DIVERS

2017-01. Procès-verbal du 12 décembre 2016 - Approbation

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2016 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

2017-02. Désignation : membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts, il est créé au sein de la Communauté de Communes, une Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLECT).

La CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges et de se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges.

Chaque Conseil Municipal des Communes Membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette Commission. Cela permet de garantir une juste représentation des parties engagées.

La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un Conseiller Municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la Commission d'évaluation des charges.

La Commission élit son Président ainsi qu'un Vice-Président parmi ses Membres. Le Président a pour mission de convoquer la Commission et de déterminer l'ordre du jour. Il préside les séances et, en cas d'absence, est remplacé par le Vice-Président.

La Commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission à des experts.

La Commission doit établir un rapport sur l'évaluation des charges transférées. Celui-ci est ensuite soumis aux Conseils Municipaux pour approbation. L'évaluation est adoptée si une majorité qualifiée de Conseils Municipaux donne son accord.

La Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau se compose d'un délégué par commune membre et 3 délégués pour Saverne.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2017-08 de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- de désigner Mme Elisabeth FISCHER comme représentante de la Commune à la CLECT.

DIVERS

- *Dates à retenir pour 2017 :*
 - Vendredi 3 février Soirée Voyage « Un tour en Islande »
 - Vendredi 24 mars Conférence « Coutumes et traditions de Pâques »
 - Samedi 1^{er} avril Nettoyage de printemps
 - Jeudi 6 avril Assemblée Générale Groupama
 - Dimanches 23 avril et 7 mai Elections présidentielles
 - Dimanche 14 mai Fête des aînés
 - Dimanches 11 et 18 juin Elections législatives
 - Jeudi 13 juillet Fête nationale
 - Samedi 11 novembre Commémoration de l'Armistice
 - Vendredi 1^{er}, samedi 2 et dimanche 3 décembre Salon des Vins
- Une matinée Citoyenne aura lieu entre le mois de mars et le mois de mai. La date sera définie en fonction de la météo.
- Suite au flyer distribué au mois d'août dernier, 12 personnes se sont portées volontaires pour la participation à l'atelier décoration pour l'embellissement de la commune.
La prochaine réunion aura lieu le mardi 24 janvier 2017 à 20h00 au Mille Club.
- La commission Communication se réunira le lundi 6 février 2017 à 20h00 en mairie pour travailler à la mise à jour des informations du site internet de la commune.
- Création d'un groupe de travail autour du projet d'aménagement de l'entrée du village : Responsable Eric STENGER – Elisabeth FISCHER, Rémy LEHMANN, Jean-Marie ZUBER, Pierre VOLKRINGER, Nathalie LAQUIT et Aline WEISS.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 6 mars 2017 à 20h00 en mairie.

Le présent rapport comportant les points 2017-01 à 2017-02 est signé par tous les Membres présents :			
DISTEL Jean-Claude	LOTZ Pierre	LEHMANN Rémy	VOLKRINGER Pierre
WEISS Aline	DISTEL Sébastien	Jean-Marie ZUBER	SCHNEIDER Olivier
HOFF Vincent	STENGER Eric	FISCHER Elisabeth	LAQUIT Nathalie
SCHAEFER Gilberte	FISCHER Franceline	OBERLE Malou	
Affichage le 18 janvier 2017		Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 18 janvier 2017	